
[Imprimer](#)

JOP 2024 : tour d'horizon des sites parisiens

Image

Alors que les regards sont tournés sur le Centre aquatique olympique et les Villages des athlètes et des médias, la ville de Paris organise le 5 juillet 2019 un meet-up à propos des sites olympiques situés sur son périmètre.

Paris a défendu, dans son dossier de candidature, un concept de compacité des sites olympiques avec une majorité de compétitions organisées dans la Capitale et en Seine-Saint-Denis. L'ambition est que 80 % des sites de compétition, accueillant 22 sports, soient situés dans un rayon de 10 km autour du Village olympique et paralympique, implanté principalement à Saint-Ouen. Par ailleurs, l'organisation s'appuie sur 95 % d'équipements existants ou temporaires.

A Paris, la liste des structures existantes mobilisées comprend Roland-Garros (tennis, boxe), l'Arena 1 (AccorHotels arena, basket), le Parc des Princes (football), le stade Jean-Bouin (rugby à 7), le Zenith (haltérophilie) et le Parc des expositions (handball, tennis de table). Différents travaux sont en cours pour rénover plusieurs de ces sites, notamment Roland-Garros ou le Parc des expositions de la Porte de Versailles.

Des sites temporaires sur des lieux emblématiques

Des installations temporaires sont prévues au Trocadéro, sur le Champ-de-Mars ou sur l'esplanade des Invalides pour accueillir des sports comme le beach volley, le tir à l'arc ou le triathlon. La Seine, dans laquelle la baignade doit être rendue possible d'ici là, permettra également d'accueillir des épreuves : celle de natation du triathlon et celle du 10 km nage libre. Des épreuves de cyclisme sur route se dérouleront par ailleurs sur les Champs-Élysées.

Le Grand Palais éphémère, structure temporaire de 13 500 m² qui proposera, le temps des travaux du site - de 2020 au printemps 2024 -, différentes manifestations d'art, de mode et de sport, sera également mobilisé. Cette structure poursuivra en effet son activité quelques mois après la fin du chantier pour accueillir les compétitions de judo et de lutte devant quelque 9 000 spectateurs. L'escrime et le taekwondo seront organisés, eux, dans le bâtiment rénové.

Construction de l'Arena 2 dans le 18e

La seule réalisation nouvelle et pérenne, prévue par la Ville hors de la candidature aux JOP, est donc l'Arena 2, qui doit s'implanter dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e arr.) et accueillir le badminton lors des JOP de 2024. Cette salle a vocation à accueillir des compétitions sportives de niveau national ou international, un ou plusieurs clubs de haut niveau parisien (basket et handball), ainsi que d'autres événements de type concerts et spectacles grand public. Cet équipement sera

également ouvert au sport de proximité et aux habitants du quartier en intégrant en son sein deux gymnases.



La procédure en cours d'attribution d'un marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation technique et la maintenance de cette arena doit aboutir à la fin de l'année. Le calendrier prévisionnel prévoit ensuite un démarrage de la construction en septembre 2020, pour une livraison et une mise en exploitation en septembre 2022.

Comme pour les autres sites de l'événement, d'importantes exigences environnementales seront fixées. Les chartes sociale et d'insertion, signées à l'été 2018 par les organisateurs, prévoient par ailleurs que 25 % du montant global des marchés accordés dans le cadre de JOP seraient attribués à des TPE-PME et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). 10 % des heures travaillées dans le cadre de ces marchés doivent, de plus, concerner des publics en insertion professionnelle.

[Plus d'informations sur le site de la mairie de Paris](#)